

Bibliothèque municipale :

L'exposition "Carnet de voyages" prêtée par la médiathèque Départementale sera décrochée à la fin du mois de novembre. Trois classes de maternelles de l'école "La rose des vents" de Boisgervilly ont pu bénéficier de visites et médiations personnalisées. Ces visites auront permis aux enseignants de lancer le projet avec leurs élèves en réalisant des carnets de voyages sur les découvertes rencontrées au cours de l'année scolaire.



Après trois mois dans notre bibliothèque, les jouets, livres, instruments de musique, coussins et tapis de "l'espace de la petite enfance de la Médiathèque" auront fait la joie des petits lecteurs de la bibliothèque.

Exposition en février 2020 : M. BRUXELLE, habitant de Boisgervilly, exposera ses créations en pinces à linge. Venez découvrir des œuvres impressionnantes et une technique étonnante.

Fermeture de fin d'année du 21 décembre à 12h15 au 31 décembre inclus. Réouverture le 03/01/2020 à 16h30.

Agence postale communale :

Venez découvrir les produits : timbres collections, pièces de monnaie de Paris, livre de timbres...

Vous pouvez également faire des retraits (350 € maximum), dépôts, virements, ouvertures de compte.

L'agent n'a pas accès à vos comptes bancaires mais dispose uniquement d'un numéro d'identification l'autorisant à réaliser les différentes prestations.

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi	Samedi
8h30 - 12h30	8h30 - 11h30

Heure du départ du courrier :

Du lundi au vendredi	Samedi
12h30	Pas de levée

Contact : Jacqueline FAUCHOUX - Tél. 02 99 61 58 69

Information jeunesse :

Le service jeunesse est labellisé "information jeunesse".

Il permet aux jeunes de 11 à 30 ans de s'informer sur différentes thématiques :

- Formation : l'orientation, la formation, les stages...
- Loisirs : les sorties, le sport, la culture...
- Logement : recherche d'hébergement, gestion de son budget...
- Connaître ses droits : les démarches administratives, le handicap...
- Santé : vie affective et sexuelle, conduite à risque, mal-être, hygiène de vie, prendre soin de soi...
- Départ à l'étranger : préparation au départ, recherche d'un travail ou d'un stage à l'étranger, aides financières...
- Emploi : recherche d'un job, rédaction de CV et/ou d'une lettre de motivation...

Permanences et contact :

A la Maison de services au public au 22, rue de Gaël à Saint-Méen.

Mercredi	Vendredi	Demier samedi du mois
13h - 18h	15h - 19h	10h - 13h

Tél. 02 99 06 54 92 - infojeunesse@stmeen-montauban.fr

Le CCAS (Centre Communal d'Action Social) :

Les membres du conseil d'administration du CCAS se sont réunis les 5 septembre et 13 novembre pour délibérer sur :

- Les aides aux séjours scolaires :
- Aide financière de 6 % du coût du séjour.
- Le versement d'une indemnité kilométrique de 200 € dans le cadre de la banque alimentaire.
- Le dossier d'expulsion.
- La réflexion sur le devenir des logements situés 5 place de l'église.

Comice Agricole :

Il s'est déroulé le 07/09/2019 à Saint M'Hervon et a connu un véritable succès. Le public, composé d'agriculteurs et de citadins est venu découvrir diverses expositions et animations.

Trois participants de Boisgervilly ont été récompensés :

- Présentation chevaline : famille CHARLET (voir photo)
- Embellissement de fermes : M. et Mme DANIEL Bernard.
- Art floral et produits divers (confitures, liqueurs ...) : Mme GICQUEL Evelyne et M. BLOT Serge.

Félicitations à ces concurrents boisgervilliens.



Présentation de chevaux de race « trait breton »

Tarifs communaux 2020 :

Tarifs adoptés par le CM.

Salle polyvalente :

	Associations Communales	Particuliers Commune	Extérieurs
Vin d'honneur		113 €	185 €
Concours (belote, loto)	42 €		
Salle, cuisine - 1 jour	46 €	215 €	450 €
Salle, cuisine - 2 jours		370 €	640 €
Forfait ménage/heure	32 €	32 €	32 €
Réunion			200 €

Photocopies : mairie

	Associations Communales	Particuliers
Photocopies A4 N/B	0,10 €	0,25 €
Photocopies couleurs	0,25 €	0,50 €
Télécopies	1,00 €	1,00 €
	0,50 € page suivante	0,50 € page suivante

Pêche :

Tarifs appliqués aux adultes et aux jeunes de plus de 14 ans	Particuliers commune	Particuliers Extérieur
4 lignes à la journée	4 €	5 €
Carte de pêche à l'année	45 €	60 €

Concessions - Urnes :

Concession 15 ans (pour 2 m ²)	90 €
Concession trentenaire (pour 2 m ²)	120 €
Concession cinquantenaire (pour 2 m ²)	210 €
Jardin du souvenir (pour disperser les cendres et graver les noms des défunts)	110 €
Champ d'urnes (concession d'une durée de 15 ans)	90 €

Assainissement :

Part fixe par abonné	25 €
Part proportionnelle au m ³	1,20 €

Représentation de cirques, spectacles ambulants et ventes au déballage à la salle polyvalente et sur le parking de l'église :

Caution (salle polyvalente et parking)	100 €
Vente au déballage salle polyvalente	185 €
Vente au déballage parking salle polyvalente	50 €

INFOS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal : les principales délibérations du CM.

Séances des 5 septembre, 3 octobre et novembre 2019

Les comptes rendus intégraux peuvent être consultés en Mairie (panneau d'affichage).

Communauté de communes Saint-Méen-Montauban :

- Modification statutaire :

Le CM émet un avis favorable à la modification statutaire de la communauté de communes comme suit :

« Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire » :

- piscine de Saint-Méen ;
- cinéma de Saint-Méen ;
- galerie d'exposition l'Inventerie ;
- musée de la Forge de Saint-Malon-sur-Mel.

- Destination Brocéliande :

C'est un espace de projet qui rassemble cinq intercommunalités : Ploërmel communauté, de l'Oust à Brocéliande communauté, Montfort communauté, communauté de communes de Brocéliande et communauté de communes Saint-Méen - Montauban.

Le CM émet un avis favorable sur l'adhésion de la communauté de communes au nouveau syndicat mixte fermé Destination Brocéliande, en faveur d'une stratégie de développement touristique avec une gouvernance unique.

- Groupement de commandes :

Le CM a décidé d'adhérer au groupement de commande pour lancer des consultations concernant des prestations de vérification et de maintenance des ouvrages d'assainissement, eaux pluviales et eaux usées, ainsi que pour le balayage et le nettoyage de la voirie et des abords de complexes afin que l'ensemble des délibérations des communes adhérentes soient identiques.

Rapports annuels 2018 :

Le CM prend acte du rapport annuel du délégataire de distribution de gaz naturel GRDF pour la gestion du service public et des rapports d'activité du syndicat d'électrification et du syndicat d'eau potable.

Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) :

Le CM autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement pour l'ALSH extrascolaire et l'ALSH périscolaire avec la caisse d'allocations familiales.

Le CM fixe à 5 €, par enfant les 15 minutes, le tarif après 18h45 pour l'accueil de loisirs sans hébergement.

Vente de chemins ruraux :

Le CM décide :

- De rémunérer le commissaire enquêteur pour la réalisation de l'enquête publique, sur la vente des portions de chemins ruraux aux lieux-dits « La Ville Chauvin » et « Le Bas Mottay », pour un montant de 795 €.

- De désaffecter les deux portions de chemin rural situé à la Ville Chauvin, en vue de leur cession pour la création d'une route, et au Bas Mottay, en vue de leur cession, pour une contenance de 147 m², et fixe le prix de vente à 0,60 €/m².

Les frais afférents à ce dossier, sauf frais de commissaire enquêteur, seront à la charge des acquéreurs.

L'association Keithon :

Elle est dans l'obligation de trouver un local pour les personnes autistes ; le local de Médreac ne sera plus opérationnel le 31/12/2019. Le CM accepte de mettre à disposition l'ancien espace de jeux situé derrière la bibliothèque, pour un an.

Une convention sera mise en place. Les frais de fonctionnement (clôture, chauffage, peinture ...) seront à leur charge.

Redevance Gaz :

Le CM approuve le versement de la redevance pour l'occupation du domaine public de gaz pour un montant de 184 € pour l'année 2019.

Taxe d'aménagement :

Le CM décide :

- sur l'ensemble du territoire, de maintenir le taux de 3,80% ;
- pour le secteur de la zone artisanale « Les Champs Morins », de maintenir le taux spécifique de 1,80% ;
- d'exonérer de la part communale les abris de jardins soumis à déclaration préalable ;
- la reconduction de la taxe d'aménagement pour une durée minimale de trois ans reconductible d'année en année.

Amendes de police :

Le CM accepte le versement de la somme de 10 970 €, au titre des amendes de police.

- Programme 2019, pour les travaux de voirie de la rue de La Chesnais :
 - aire d'arrêt de bus ;
 - création d'aménagements piétonniers protégés pour la sécurisation des déplacements piétonniers ;
 - aménagements de la sécurité de la voirie ;
 - signalisation de passages piétonniers.

Église :

Le CM a pris connaissance du cahier des charges réalisé par le département en vue du lancement d'une consultation pour réaliser le diagnostic des travaux à effectuer à l'Église.

Le CM entérine le choix du cabinet d'étude pour la réalisation du diagnostic de l'Église. Il s'agit du Cabinet Hélène COUDRAY, spécialiste des études de restauration des églises d'un montant de 18 420 € TTC.

Une subvention sera sollicitée auprès du département au titre du FST (Fonds de Solidarité Territoriale).



Contrats d'assurance des risques statutaires :

Suite à une mise en concurrence périodique, le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine a communiqué les résultats. Le CM décide d'adhérer aux contrats d'assurance des risques statutaires.

Anciennes lagunes :

Le CM décide la mise à disposition gratuite des parcelles des anciennes lagunes à M. CHARLET Jérôme. Les aménagements nécessaires (clôtures, entretien...) seront à la charge des utilisateurs.

Epicerie, Bar, Tabac de la Mairie :

Le CM délibère sur la sollicitation reçue de M.JOURDAN du Bar de la Mairie, de transformer une fenêtre en porte afin de permettre un accès extérieur sur la cour.

Le CM valide le devis de l'entreprise LENORMAND Menuiserie, de Boisgervilly, pour un montant de 2 656,91 € HT.

Assainissement collectif :

Le CM valide le choix du cabinet d'étude, l'entreprise NTE (Nouvelles Technologies Environnementales), pour la réalisation de l'audit du contrat actuel de DSP (Délégation de Service Public) et le renouvellement du prochain contrat pour le service public de l'assainissement collectif pour un montant de 5 916 € TTC.